



Commune de SANDILLON

AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DOUBLE ALIÉNATION

DU CHEMIN RURAL « La BALIVE » et de SON DÉCLASSEMENT

Par arrêté municipal n° 2022-145 du 21 octobre 2022, le Maire de Sandillon a décidé l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de double aliénation du chemin rural de la Balive.

L'enquête se déroulera à la mairie de SANDILLON du lundi 14 novembre au lundi 28 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi, sauf le jeudi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le samedi 19 novembre 2022 : 9 h à 12 h

Monsieur Pierre BOUBAULT, désigné en qualité de commissaire-enquêteur tiendra une permanence en mairie les samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h et vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées en mairie par voie postale ou électronique : urbanisme@sandillon.fr à l'attention du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public les jours de permanences.